



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 43563

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations des enseignants de l'enseignement privé sous contrat avec l'État, relatives à l'évolution de leur demande de statut de droit public. En effet, dans un souci d'égalité avec leurs homologues de l'enseignement public, ils ont depuis longtemps émis le souhait d'obtenir un statut équivalent. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en ce domaine afin que ces professionnels puissent être satisfaits dans leur requête d'équité.

Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraites des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43563

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5242

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6054